



Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025
(Date de convocation : 28 novembre 2025)

Délibération N° 20251204-15a

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Thibaut Maurin, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Laurent Santucci, M. Jean-François Rabaud, M. Sylvain Saligot, M. Etienne Lay et Mme Aurore Ville, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Aurore Ville
Mme Catherine Pécondon-Montgaillard : procuration donnée Alexandre Pujo-Menjouet
Mme Mélissa Pujo-Menjouet : procuration donnée à Mme Dominique Borgella-Adjudant
M. Benjamin Soucaze-Soudat : procuration donnée à M. Etienne Lay

Secrétaire de séance : Mme Dominique Borgella-Adjudant

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION 2026 – VALORISATION PAYOLLE

Monsieur le Maire explique d'une première étude menée par le CAUE65 qui a livré les grandes orientations du projet d'aménagement pour le site de Payolle, l'étude de maîtrise d'œuvre a débuté en juillet 2025. Le groupement de maîtrise d'œuvre, dont le mandataire est PAYS & PAYSAGE, propose un dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS) pour une première tranche d'aménagements présentant sur les actions suivantes :

- L'organisation des stationnements et de la circulation en entrée de site
- L'optimisation de la qualité d'accueil du quartier des commerces
- Le recalibrage et l'aménagement des cheminements entre les différents pôles attractifs du site
- L'aménagement d'une plateforme de mobilité et la protection des espaces sensibles
- L'amélioration de la base nautique

Le montant prévisionnel des travaux est estimé par le maître d'œuvre à 1 201 931 € HT.

Le coût global de l'opération est estimé à 1 498 931 € HT soit 1 798 717 € TTC. Les honoraires d'études, pour un montant estimé à 200 000 € HT, ont été financés en 2025. Les travaux feront l'objet de demandes de financement en 2026 sur la base de l'avant-projet sommaire présenté. Ils s'organiseront en deux phases de réalisation :

- Phase 1 : Aménagements du quartier des commerces ;
- Phase 2 : Création des bâtiments du quartier des commerces / Liaisons vers le lac / Aménagement de la plateforme de mobilité / Amélioration de la base nautique.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€	%
Etudes de faisabilité	200 000 €	Europe (FEDER)	220 000 €	15 %
Travaux phase 1	566 187 €	Etat (DETR – Fonds Vert)	450 000 €	30 %
Travaux phase 2	732 744 €	Etat (FNADT Massif)	100 000 €	7 %
		Région Occitanie (AAP Tourisme)	130 000 €	9 %
		CD 65 (AAP Pôles Touristiques)	225 000 €	15 %
		CCHB	50 000 €	3 %
		AEAG	25 000 €	2 %
		Autofinancement	298 931 €	20 %
TOTAL	1 498 931 €	TOTAL	1 498 931 €	

Il est proposé de solliciter de la DETR 2026 selon le plan de financement ci-dessus, pour la réalisation des phases 1 et 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

○ **Article Unique** : approuve la demande de subvention pour la valorisation du site de Payolle comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date d'affichage : 16/12/2025

Fait pour extrait conforme

Le Maire

Alexandre Pujo-Menjouet

